



Délibération n° B2023_019

du Bureau syndical

Séance du 05 mai 2023

Bornes de recharge supplémentaires :
régularisation bornes de charge HLC et
piscine de Saint Pol de Léon et liste FACE

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 13

Le cinq mai deux mille vingt-trois, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/TROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin), reçu pouvoir de François HAMON
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés :** François HAMON, Marie-Claire HENAFF

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Bornes de recharge supplémentaires : régularisation bornes de charge HLC et piscine de Saint Pol de Léon et liste FACE

Délibération du Bureau n° B2023-019

Déploiement de bornes IRVE en communes rurales, dans le cadre d'un appel à projets du FACE

Le 23 septembre 2022, le Bureau syndical approuvait la candidature du SDEF à un appel à projet du FACE dans le cadre du plan de relance, pour l'implantation de bornes de recharge dans les communes rurales.

La notification du FACE est intervenue le 25 octobre 2022 et accorde au SDEF une subvention de 320 000 €, soit 80 % d'une dépense éligible de 400 000 € HT. L'autofinancement est pris en charge par le SDEF.

Aussi, un programme de déploiement adapté à cette enveloppe budgétaire a été élaboré, tenant compte des demandes exprimées par les collectivités, et du niveau de saturation de certaines bornes. Il vient préciser la délibération prise par le bureau syndical le 23 septembre 2022, la liste des bornes est jointe à la présente délibération.

Déploiement d'une borne IRVE à Guimiliau, en partenariat avec la SNCF

Dans le cadre d'une expérimentation portée par SNCF Tech4Mobility, en partenariat avec la commune de Guimiliau et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau sur des mobiliers ruraux innovants et l'activation d'usages de mobilités partagées, SNCF propose d'expérimenter la mise en place d'un pôle d'échange multimodal rural à Guimiliau. Ce pôle comprend une borne de recharge pour véhicules électriques. La SNCF convient avec la SDEF de la prise en charge financière des travaux de fourniture, d'installation et de branchements d'une borne normale 22 kW AC sur le site, sous la forme d'une offre de concours.

Les travaux d'implantation de la borne sont estimés à 13 000 € HT, à la charge de la SNCF. Le SDEF assure l'exploitation complète de la borne, en dépenses et en recettes.

Il est demandé au bureau syndical de se prononcer sur l'implantation de cette borne et d'approuver son plan de financement.

Déploiement de 2 bornes IRVE à Saint-Pol-de-Léon à la demande de Haut-Léon Communauté

Dans le cadre du réaménagement des espaces publics autour de la Maison des Services au Public (MSAP) et de la piscine communautaire, Haut-Léon communauté a sollicité le SDEF pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques. Il s'agira d'implanter une borne « normale » sur le parking de la MSAP, impasse des Carmes et une borne « accélérée » sur le parking de la piscine, rue Des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

Le SDEF refacturera à Haut-Léon Communauté le coût total des travaux, déduction faite des primes ADVENIR qu'il obtiendra, soit 38 500 € moins 8 000 € de subvention Advenir. La participation est donc estimée à 30 500 €. Le SDEF prendra à sa charge la totalité des coûts d'exploitation.

S'agissant d'une demande ancienne et de travaux à réaliser en coordination avec ceux de la Communauté de Communes, il est demandé au bureau d'apporter un avis sur cette demande, sans attendre les résultats définitifs du Schéma Directeur des IRVE.

Le Président invite les membres du Bureau à délibérer sur ces déploiements de bornes.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme complémentaire de déploiement de bornes IRVE financé par une subvention du FACE notifiée le 25 octobre 2022, et son plan de financement,
- approuve le déploiement d'une borne de recharge à Guimiliau, et son plan de financement,
- approuve le déploiement de bornes de recharge à Saint-Pol-de-Léon, à la demande de Haut-Léon Communauté dans le cadre de travaux coordonnés d'aménagement, et son plan de financement prévisionnel,
- autorise le président à signer les conventions et tout avenant et document s'y rapportant.

Le 02 octobre 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR



Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

